

EMBARGO: JEUDI, 2 OCTOBRE 1980, 12.15 H

DISCOURS DE MONSIEUR WILHELM HAFERKAMP,
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
A LA CHAMBRE DE COMMERCE BELGO-LUXEMBOURGEOISE-ALLEMANDE
ET LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BRUXELLES
LE JEUDI 2 OCTOBRE 1980 A BRUXELLES

"Evolutions actuelles de la politique commerciale extérieure
des Communautés Européennes"

Il ne se passe guère un mois

sans qu'une fédération industrielle ne nous présente
des demandes plus ou moins justifiées

pour que nous prenions des mesures de protection,
aujourd'hui en faveur

de la sidérurgie,
des textiles,
de l'habillement,
des chaussures,
du papier,

demain peut-être en faveur

de l'électronique,
de l'automobile
et même des machines outils.

D'autres voudraient

que nous nous occupions davantage

de la promotion des exportations,

que nous déployions davantage d'efforts

pour faire disparaître des barrières restrictives
dans les pays tiers,

tel que le Japon ou un grand nombre de pays
en voie de développement.

Les pays tiers enfin

La politique commerciale est presque aussi controversée que la politique agricole commune.

Elle fait l'objet
de revendications,
de critiques
et rarement d'éloges.

Par les uns

elle est critiquée
parce qu'elle est considérée comme trop bilatérale,
trop ouverte aux échanges internationaux,

par les autres

parce qu'elle est trop réductive
et parce qu'elle a une tendance,
surtout ces dernières années,
à frôler le protectionnisme.

Il ne se passe guère un mois

Les pays tiers enfin frappent à notre porte
pour lancer des protestations contre telle ou telle mesure,
notamment dans le secteur agricole
ou encore pour demander un accès privilégié à notre grand marché

D'une certaine façon,

ce tableau pourrait donner lieu à autosatisfaction.

Ne montre-t-il pas

que la politique commerciale existe à l'échelle communautaire
et que l'Europe dispose en fait d'instruments effectifs
pour se protéger contre des importations nous voulues?

En fait,

les institutions européennes,

à savoir Commission et Conseil des Ministres,

exercent un réel pouvoir,

pouvoir qui,

dans le passé,

a été exclusivement du ressort de chaque Etat membre.

Cela est d'ailleurs tout à fait conforme

Cela est d'ailleurs tout à fait conforme au Traité de Rome
qui prévoit expressément

qu'il y ait une politique commune dans ce domaine.

Comment donc se présente notre politique commerciale?

Est-elle

"libérale, dirigiste, interventionniste ou protectionniste"
et quels sont les problèmes

auxquels elle doit faire face ces jours-ci?

Notre politique commerciale définit dans une large mesure le cadre
dans lequel le commerce international doit opérer.

Ce cadre est fondamentalement libéral.

On ne saurait assez le souligner.

En effet,

depuis 20 ans, depuis sa constitution,

la Communauté,

en liaison avec les autres grandes puissances industrielles,

s'est efforcée

de réduire les obstacles au commerce international,

au moins pour ce qui est des produits manufacturés.

Nous y avons réussi:

Nous y avons réussi:

jamais le niveau des droits de douane n'a été plus bas qu'aujourd'hui

et nous continuerons à abaisser la protection tarifaire à la suite du Tokyo Round.

En 1988, le droit moyen sur les produits industriels sera de l'ordre de quelque 6 % seulement.

Jamais aussi les restrictions quantitatives ou d'autres entraves bureaucratiques n'ont été moins fréquentes.

Je souligne cela

pour dissiper l'impression un peu trompeuse

que le monde libre est en train de glisser progressivement dans un système de protectionnisme international.

Cela n'est pas vrai fondamentalement,

les échanges restent libres.

Cela vaut certainement pour l'ensemble des échanges intra-européens.

N'oublions jamais

N'oublions jamais

que nous avons aujourd'hui atteint

ce qu'en 1960 on avait seulement espéré:

à savoir que les produits manufacturés peuvent
être commercialisés sans entraves de la Finlande
en Irlande jusqu'à la Grèce.

La Communauté a été,

au cours de ces deux décennies,

une des forces motrices de la libéralisation des échanges.

Elle l'a été

parce que cela correspond à ses intérêts économiques
fondamentaux.

La Communauté dépend des échanges libres

étant donné sa dépendance

en matières premières,

énergie

et même produits manufacturés.

Notre niveau de vie très élevé,

Notre niveau de vie très élevé,
nous le devons,
pour une grande partie,
à notre détermination
de ne pas nous laisser entraîner dans une autarcie
industrielle.

Ce tableau,
positif dans l'ensemble,
est entaché par trois "petits" défauts:

- notre protectionnisme agricole,
- une certaine tendance protectionniste dans le secteur agricole,
- la faiblesse de la Communauté en matière de politique
d'exportation.

Je n'ai pas besoin ici
de m'étendre longuement sur l'aspect agricole du problème.

Il est néanmoins bon de rappeler de temps à autre
que le soutien agricole à travers un niveau de prix agricole
très élevé
implique nécessairement un degré de protection à l'extérieur
qui n'a pas d'égal dans le secteur industriel.

En effet, alors que dans le secteur

En effet,

alors que dans le secteur industriel nous n'avons pratiquement plus de droits de douane dépassant 20 %,

la protection agricole, par contre, dépasse en règle générale les 50 %

pour atteindre des niveaux de plus de 300 % dans le cas du beurre.

Il n'est donc pas étonnant

que la Communauté se trouve de plus en plus sur la sellette en raison de sa politique agricole.

De plus en plus

de pays tiers voient leurs possibilités de débouchés dans la Communauté se rétrécir

et ils craignent,

non pas sans raison,

que la protection ne s'étende de plus en plus.

Il n'est pas étonnant non plus

que certains des pays tiers menacent,

quelquefois même ouvertement,

de prendre des mesures de rétorsion contre nos exportations industrielles.

Mais, même dans de telles mesures

Mais,

même dans de telles mesures de rétorsion,

il va sans dire

que nos exportations industrielles sont appelées à souffrir
si nous enlevons aux exportateurs agricoles la possibilité

de gagner les devises nécessaires

pour acheter des biens d'équipement communautaires.

Une autarcie agricole

ne peut donc pas ne pas avoir des effets préjudiciables
sur nos exportations industrielles.

Passant au secteur industriel,

nous observons également une tendance croissante

à résoudre des difficultés internes

par le recours à la politique commerciale,

à savoir aux frais des pays tiers.

La concurrence étrangère dans le secteur

des automobiles,
de la télévision,
de l'acier,
des motocyclettes,
des chaussures
ou de l'habillement,

provoque des réflexes protectionnistes - et communautaires - :

soudain, on se rappelle

Soudain,

on se rappelle de la Commission de Bruxelles.

Ne pourrait-elle pas intervenir auprès des Japonais
pour limiter leurs exportations de tel ou tel produit
ou pour imposer des contingents à l'importation.

La réponse à de telles demandes est moins facile
qu'elle ne le paraît.

En premier lieu,

la Communauté,

comme d'ailleurs ses principaux partenaires,

doit respecter les règles internationales en la matière.

En effet,

en vertu du GATT,

elle ne peut augmenter sa protection qu'en cas de préjudice grave
à l'industrie,

résultant d'un fort accroissement des importations.

D'autre part, toute augmentation

D'autre part,

toute augmentation de la protection,

même légitime,

autorise nos partenaires à des augmentations de leur côté
de la protection,

En d'autres mots,

nous sauvegardons une industrie

en compromettant les chances d'exportation d'une autre.

Deuxièmement,

la Communauté ne peut protéger que son propre marché.

Elle ne dispose d'aucune défense contre l'invasion
de marchés tiers.

Or, la Communauté n'a hélas aucun choix

que d'exporter ses produits manufacturés.

Pour ce faire,

son industrie doit être compétitive

non seulement à l'intérieur de la Communauté

mais sur le marché international.

Pour ces raisons,

Pour ces raisons,

il convient donc de faire un usage extrêmement prudent de cet instrument qui s'appelle protectionnisme.

Ces réflexions nous amènent naturellement au Japon,

Le développement des échanges

auxquel nous assistons depuis quelques années nous inquiète.

Il nous inquiète

parce que ces échanges ne se développent pas d'une façon harmonieuse et équilibrée.

Notre déficit commercial vis-à-vis du Japon ne cesse de croître.

Cette année-ci,

il pourrait atteindre 8 milliards de dollars.

Ce déséquilibre aggrave notre situation d'emploi déjà extrêmement tendue.

D'autre part

D'autre part,

et à terme plus inquiétant,

il pourrait menacer le développement,

voire la survie de certains secteurs-clés de notre industrie

telles que l'électronique ou l'automobile.

Le déséquilibre commercial avec le Japon résulte essentiellement de deux types de raisons:

- d'un manque de compétitivité de nos industries résultant de différences

de productivité,
des coûts de production,
des efforts de marketing
et d'innovation;

- de difficultés d'accès sur le marché japonais.

Il est indéniable

que le marché japonais pose davantage de problèmes de pénétration que par exemple le marché américain.

Les difficultés qu'on y rencontre ne sont guère de nature administrative.

Ni la protection tarifaire

ni les restrictions quantitatives

ne sont plus élevées au Japon

que dans la Communauté.

Les difficultés résultent surtout

Les difficultés résultent surtout

d'une symbiose plus étroite entre le commerce d'exportation,
l'industrie et le secteur financier.

Contrairement à la situation chez nous,

le commerce d'importation japonais est normalement lié
à des groupes industriels et financiers.

En cas de concurrence entre un produit étranger et un produit
japonais,

c'est le produit japonais qui a la priorité

et les produits étrangers ne trouvent leur place

que dans la mesure où ils complètent la gamme
des productions japonaises.

Le moyen de s'attaquer à ce problème

consisterait à dissoudre tout lien financier entre les
grandes maisons de commerce et l'industrie.

Il est évident

qu'une telle opération toucherait à un des piliers
mêmes de la structure économique du Japon
d'aujourd'hui.

Ceci dit,

Ceci dit,

il ne convient certainement pas d'accréditer l'idée
que le marché japonais soit fermé à nos exportations.

En effet,

si notre industrie était plus compétitive en prix et en qualité,
si elle investissait l'argent et le temps nécessaire
pour établir son propre réseau de vente au Japon,
le marché japonais pourrait certainement absorber
une partie plus grande de nos exportations.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable,

pour établir un meilleur équilibre dans les échanges,
de renforcer notre connaissance du marché japonais,
mais aussi des méthodes de fabrication
et de la technologie.

C'est dans cette perspective

que la Commission a lancé en 1979 un programme de formation
de jeunes industriels européens au Japon
ainsi que de missions exploratoires commerciales
et de marketing.

En conclusion, il nous paraît évident

En conclusion, il nous paraît évident

que la réponse au défi japonais devra être fournie
en premier lieu par notre industrie elle-même.

Tant que l'industrie japonaise détient de considérables avantages
en coûts de production et en qualité de produits,

nous aurons toujours le déséquilibre qu'on connaît.

Les gouvernements ne pourront pas se substituer aux entreprises

lorsqu'il s'agit de mettre sur le marché

les voitures,
les appareils de télévision,
les appareils vidéo,
les motos, etc.

que nos consommateurs convoitent.

Une protection de notre marché contre "l'inondation" de produits
japonais ne constitue pas une solution.

L'expérience démontre en effet

qu'un cloisonnement du marché n'améliorerait pas
la situation, bien au contraire.

Ne sont-ce pas aujourd'hui surtout les industries

Ne sont-ce pas aujourd'hui surtout les industries dans les Etats membres relativement plus protégées depuis deux décennies

qui ont la plus grande peine à bien se défendre contre la concurrence japonaise?

Il n'en reste pas moins

que la Commission et les gouvernements des Etats membres continueront à rappeler au gouvernement et à l'industrie japonaise la nécessité absolue

de faire preuve d'une modération dans leurs efforts d'exportation.

A défaut d'une telle modération,

on ne peut pas exclure

que la Communauté soit amenée,

contre elle-même et contre son intérêt,

à plus long terme,

à prendre une attitude plus restrictive.

Nous avons d'ailleurs l'impression

que ce message est bien compris du côté japonais.

Laissez-moi en conclusion ajouter quelques mots

Laissez-moi en conclusion ajouter quelques mots sur notre politique d'exportation.

Celle-ci est inscrite au Traité au même titre que la politique d'importation.

Mais nous avons souvent l'impression

que les Etats membres préfèrent s'en occuper eux-mêmes, laissant à la Communauté les choses plus ingrates

comme des restrictions aux importations

soit dans le domaine agricole

soit dans le domaine des textiles.

Nul ne s'étonne

que c'est la Communauté plus que les Etats membres

qui présente à l'extérieur l'image d'un ensemble plus protectionniste que libre-échangiste.

Pour l'instant,

notre politique d'exportation au niveau communautaire se limite à très peu de choses:

- de temps à autre, des réunions

- de temps à autre, des réunions entre hommes d'affaires
parmi celles notamment les deux réunions que nous
avons organisées avec les cinq pays de l'ASEAN;
- notre politique d'aide au développement
notamment dans les pays ACP
grâce à laquelle des commandes sont passées
à l'industrie européenne;
- des actions spécifiques
telles que les missions d'enquête d'entrepreneurs
au Japon.

L'aspect le plus important de notre politique d'exportation
était jusqu'à présent sans aucun doute
le rôle joué par la Communauté dans le domaine
des crédits d'exportation.

La Communauté en tant que telle

a souscrit à la discipline en matière de questions de crédits,
notamment taux d'intérêt
et durée des crédits à l'exportation,

Encore faut-il constater

Encore faut-il constater

qu'au cours des deux années passées

un décalage croissant s'est formé

entre les taux d'intérêt du marché d'une part
et les taux minima

que les principaux pays exportateurs
se sont engagés à respecter.

Par conséquent,

la plupart des pays exportateurs ont été obligés

de consacrer des sommes très considérables

à subventionner leurs exportations

vers des pays en voie de développement
mais aussi vers l'Union soviétique.

La Commission a récemment proposé

que le taux minima soit dorénavant adapté d'une façon
automatique

en fonction de l'évolution des marchés d'intérêt.

Cette proposition nous paraît être le minimum

de ce qu'on pourrait et devrait réaliser
dans la conjoncture actuelle.

Nous espérons par conséquent

Nous espérons par conséquent

que la Communauté puisse très prochainement faire connaître ses vues en la matière.

A défaut d'un nouveau consensus,

on ne devrait pas exclure

que les pays exportateurs reprennent leur liberté et qu'il n'y ait plus aucune discipline pourtant nécessaire.

Pour terminer,

nous sommes persuadés

que nous traversons une période difficile parfois même marquée par des tempêtes.

Nous sommes aussi persuadés

que seule une Europe agissant à l'unité et avec solidarité sera en mesure de défendre d'une façon efficace ses propres intérêts.